

**Réunion du Bureau de l'ASGPF  
Berne, le 6 juillet 2015**

***Projet de compte-rendu***

\*\*\*\*\*

*Présents : Marie Joséphine Diallo, Xavier Baeselen, Michel Bonsaint, André Gagnon, Najib El Khadi, Félix Owansango Deacken.  
Excusés : Michel Couderc, Corinne Luquiens.*

*La réunion est ouverte à 18h, sous la présidence de Marie Joséphine Diallo.*

**Point n° 1 : adoption de l'ordre du jour**

Le Bureau adopte son ordre du jour.

**Point n° 2 : adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale**

Le Bureau adopte le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale d'Ottawa.

Xavier Baeselen tient à faire remarquer que l'organisation et la tenue des réunions de l'ASGPF en même temps que la session de l'APF peut s'avérer compliquée.

**Point n° 3 : adption du compte rendu de la réunion du Bureau de Bruxelles du 16 janvier 2015**

Le projet de compte rendu est adopté.

**Point n° 4 : situation financière de l'association**

Michel Bonsaint expose l'état des comptes au début de l'année 2015. Le rapport financier est approuvé par le Bureau.

Il rappelle la discussion du Bureau de Bruxelles au sujet des cotisations, des frais de participation aux réunions, de leurs montants respectifs et de l'utilisation des fonds.

Marie Joséphine Diallo propose que l'ASGPF organise un séminaire de formation en 2016 avec une partie des dépenses (à définir précisément), à la charge de l'association. Le Bureau d'hiver travaillera sur le projet.

Najib El Khadi suggère d'augmenter le montant des cotisations, de 50 euros actuellement à 250 euros, à faire financer non par les secrétaires généraux à titre individuel, mais par leurs parlements respectifs. Les pratiques dans d'autres associations similaires (telle l'ASGP, l'Association des Secrétaires généraux de parlements arabes) devraient être examinées. Il est important pour l'avenir de l'association d'évoluer sur cette question.

Marie Joséphine Diallo donne mandat à André Gagnon de faire des propositions, lesquelles seront envoyées aux membres du Bureau avant la prochaine réunion.

#### **Point n° 5 : rapport d'activités 2014**

Marie-Joséphine Diallo revient rapidement sur ce rapport, présenté devant le Bureau de l'APF à Clermont-Ferrand.

#### **Point n° 6 : projet de modification des statuts**

Comme évoqué au Point n° 4, Marie Joséphine Diallo donne mandat à André Gagnon de faire des propositions.

#### **Point n° 7 : relations avec l'APF**

Plusieurs membres du Bureau (Marie Joséphine Diallo, Félix Owansango Deacken) soulignent les difficultés liées (timing trop serré, manque de disponibilités, etc) à l'organisation des réunions de l'ASGPF (bureau d'été et assemblée générale) en marge des réunions de l'APF.

André Gagnon voit bien ces problèmes mais souligne que la dernière assemblée générale organisée en marge de la session de l'APF a vu une très forte participation permettant de rencontrer et d'associer aux travaux de nouveaux secrétaires généraux. Cette pratique permet aussi de consolider le lien avec l'APF, dans une période où les deux organisations se sont beaucoup rapprochées.

Michel Bonsaint et Xavier Baeselen craignent qu'une « tradition » s'installe à laquelle il serait ensuite difficile de déroger. Ils préféreraient dissocier les événements et revenir à l'ancienne formule : les réunions de l'ASGPF se tiennent traditionnellement à Paris sauf invitation spéciale et exceptionnelle par l'un de ses membres.

Marie Joséphine Diallo partage ce dernier point de vue.

Elle fait état de l'invitation de Corinne Luquiens à tenir les prochaines réunions du Bureau et de l'Assemblée générale, en 2016, à Paris.

### **Point n° 8 : participation de l'ASGPF à des actions de coopération parlementaire**

Elle est prévue et encadrée par les dispositions du nouvel accord-cadre liant l'ASGPF à l'APF. La circulation des informations entre les membres dans des délais raisonnables est requise.

Les matrices d'appuis francophones à l'Assemblée nationale du Mali et à l'Assemblée nationale de Madagascar sont alors examinées et tout particulièrement les actions auxquelles participerait l'ASGPF.

### **Point n° 9 : présentation du projet de formation en ligne de l'APF et de l'Université Senghor d'Alexandrie sur « L'administration et l'organisation du travail parlementaire », audition du Pr. Albert Lourdes, Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie**

Le Recteur Lourdes présente ce nouveau projet comme le prolongement d'un partenariat établi entre l'APF et Senghor, lequel a donné de bons résultats. Il permettrait de renforcer les compétences des fonctionnaires parlementaires et serait plus particulièrement destiné au continent africain.

Quatre sessions de cette formation ont déjà été organisées (au Burkina Faso en 2012, en Côte d'Ivoire en 2013, en Haïti en 2014, à Madagascar et au Mali en 2015) avec la remise de diplômes universitaires pour valider les formations. Leur réussite permet d'envisager d'élargir le système.

Il s'agirait à ce stade d'examiner comment et avec quels partenaires cette formation pourrait se mettre en place. L'outil de travail serait une plate-forme dédiée mise en ligne avec des contenus sécurisés. Les formateurs pourraient être des enseignants et des fonctionnaires parlementaires ; ils auraient à concevoir ensemble les enseignements proposés.

Les membres du Bureau marquent leur intérêt pour cette initiative mais demande à ce stade au Recteur Lourdes, de préciser ses attentes vis-à-vis de l'ASGPF. Des contacts seront pris parallèlement avec l'APF afin d'examiner les possibilités de travailler en commun.

*La réunion est levée à 20h30.*